

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 11 MARS 2019 À 19: HEURES :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

ABSENTS

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 février 2019
 - Séance extraordinaire du 7 février 2019
 - Séance extraordinaire du 25 février 2019
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois février 2019
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement
 - 7.2 990-994 rue St-Joseph- Transformation extérieure
 - 7.3 1010 rue St-Joseph- Changement d'usage et rénovation des façades
 - 7.4 882 place Alcide-Gratton - Nouvelle construction résidentielle
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Nom du terrain de soccer
 - 8.2 Avis de motion Règlement 559-3 amendant le règlement 559 - Plan d'urbanisme
 - 8.3 Avis de motion Règlement 560-8 amendant le règlement de zonage 560

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.4 Adoption des projets de règlements d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée publique de consultation
- 8.5 Règlement 549-2 - Amendement au règlement 549 relatif à l'administration des finances de la Ville incluant la délégation de pouvoir, le suivi et le contrôle budgétaire
- 8.6 Appui à la Télévision communautaire TVME - Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Balade des clochers 2019 - Demande de contribution financière
- 9.2 Les Jeux du Québec Estrie - Demande de contribution financière
- 9.3 Remplacement de la resurfaeuse - Demande de contribution financière
- 9.4 Demande d'inscription au congrès de la COMAQ
- 9.5 Demande d'inscription au congrès de l'ADMQ
- 9.6 Demande d'adhésion à l'Ordre des urbanistes du Québec
- 9.7 Journée de conférence et ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Autorisation pour signataire à la SAAQ
- 10.2 Camp de jour - Demande d'aide financière pour personne handicapée
- 10.3 Semaine de relâche - Engagement de personnel
- 10.4 Scène mobile - Location
- 10.5 Grande marche du Défi Pierre Lavoie - Demande pour l'organisation de l'événement
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Projet de modernisation du réseau d'éclairage de rues
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Sécurité civile - Demande d'aide financière volet 2
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

040-19-03-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

041-19-03-11

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 7 ET 25 FÉVRIER 2019

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 février 2019 et la séance extraordinaire du 7 février 2019, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit accepté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2019 soit accepté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2019 soit accepté.

ADOPTÉE

042-19-03-11

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 28 février 2019 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 249 688.69 \$ deux cents quarante-neuf mille six cents quatre-vingt-huit dollars et soixante-neuf cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

043-19-03-11

CORRESPONDANCE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise madame la conseillère Vicky Bombardier et monsieur le conseiller Jimmy Royer à participer à la 3e édition du souper bénéfique au profit du centre de répit Théo Vallières, représentant un coût total de 180 \$;

QUE le Conseil municipal demande de vérifier auprès de la MRC, s'il y aurait une possibilité de partager avec une autre municipalité, le projet Escouade verte.

ADOPTÉE

044-19-03-11

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RENOUELEMENT

ATTENDU QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme 594 prévoit les termes d'office des membres à l'article 5;

ATTENDU QU' un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement;

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2019, les sièges 1, 3 et 5 devront être renouvelés;

ATTENDU QUE les personnes occupants ces sièges acceptent de renouveler leur mandat respectif;

ATTENDU QUE la personne occupant le siège 6 ne sollicite pas un nouveau mandat pour la période 2019-2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que les mandats des personnes suivantes soient renouvelés jusqu'en mars 2021, soit :

- Julie Ferland siège 1
- Patricia Lemire siège 3
- Claude Lemire siège 5

QUE le Conseil municipal fera un appel de candidature dans le prochain Informateur pour combler le siège 6.

ADOPTÉE

045-19-03-11

APPROBATION – DEMANDE PRÉSENTÉE AU CCU EN REGARD AU P.I.I.A. 990-994 RUE ST-JOSEPH - TRANSFORMATION EXTÉRIEURE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée afin de procéder à la conversion du local commercial en logement et une transformation des escaliers extérieurs du bâtiment en bois traité;
- ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone CV-2;
- ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujetti au PIIA de la rue Saint-Joseph et que tout permis de construction, incluant la catégorie de permis de transformation, est assujetti au PIIA;
- ATTENDU QUE les travaux visent à :
- aménager un logement de trois pièces et demie dans l'ancien local commercial ;
 - modifier les escaliers extérieurs du bâtiment afin que ceux-ci soient en bois traité ;
 - modifier l'alignement des escaliers extérieurs sur le côté latéral droit du bâtiment ;
 - rendre réglementaires les garde-corps et mains courantes des galeries et escaliers ;
- ATTENDU QUE pour le moment, aucun ajout d'ornementation, de peinture ou de teinture n'est prévu pour le garde-corps et les escaliers;
- ATTENDU QUE le Conseil municipal, par la résolution numéro 033-18-02-05, a autorisé le changement d'usage de la propriété pour une habitation multifamiliale pour un maximum de quatre (4) logements;
- ATTENDU QUE l'escalier extérieur doit respecter le critère b) de l'objectif 8.3.3.1 (*Mettre en valeur les éléments caractéristiques du bâtiment*) du règlement qui prévoit : « *les saillies (perrons, porche, balcon, galerie, marquise, escalier extérieur, etc.) doivent être mises en valeur par les détails de conception ou d'ornementation et doivent être conservées à tous les étages.* »
- ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal :
- accepter la demande de permis visant la conversion du local commercial en logement et la transformation des escaliers extérieurs en bois traité
 - exiger que les garde-corps et les escaliers aménagés soient enduits d'une peinture ou d'une teinture qui s'harmonise avec le bâtiment et qu'un traitement soit réalisé pour camoufler les pieux visés apparents.
- ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante selon les recommandations du CCU
- Propriété : 990-994 rue St-Joseph
Objet : Transformation extérieure
- accepter la demande de permis visant la conversion du local commercial en logement et la transformation des escaliers extérieurs en bois traité
 - exiger que les garde-corps et les escaliers aménagés soient enduits d'une peinture ou d'une teinture qui s'harmonise avec le bâtiment et qu'un traitement soit réalisé pour camoufler les pieux visés apparents.

ADOPTÉE

CHANGEMENT D'USAGE ET RÉNOVATION DES FAÇADES

- ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée afin de procéder à la conversion de l'ancienne pharmacie en bureaux de professionnels (avocats-notaires) etc ;
- ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone CV-2;
- ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujéti au PIIA de la rue Saint-Joseph et que tout permis de construction, incluant la catégorie de permis de transformation, est assujéti au PIIA;
- ATTENDU QUE les travaux visent à :
- aménager un bureau de professionnels (avocats-notaires dans l'ancien local commercial ;
 - procéder à une réfection partielle des façades avec la peinture de la brique sur les quatre élévations et la transformation de la marquise existante ;
 - Relocaliser les deux fenêtres de l'élévation arrière sur les élévations latérales gauche et droite ;
- ATTENDU QUE la classe d'usage A.1 – *Bureaux de professionnels* du groupe d'usage commercial est autorisée en vertu de la grille des usages et normes d'implantation de la zone;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;
- ATTENDU QUE le règlement de PIIA prévoit à l'article 8.1 : « *Objectifs généraux*
- d) Contribuer au maintien du cœur villageois en favorisant l'architecture commerciale, la mixité des fonctions et en permettant un outil flexible pour la transformation d'un secteur en un milieu de vie attrayant »*
- Et à l'article 8.3 aux « *Objectifs et critères spécifiques par catégories d'objets d'intervention* », à l'article 8.3.3 « *Rénovation, préservation, restauration d'un bâtiment principal* », les objectifs 8.3.3.1 « *Mettre en valeur les éléments caractéristiques du bâtiment* » et 8.3.3.2 « *Favoriser l'architecture commerciale au rez-de-chaussée* »
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis visant la conversion du local commercial en bureau de professionnels (avocats – notaires), avec la réfection des façades existantes et la transformation de la marquise.
- ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :

Propriété : 1010 rue St-Joseph
Objet : Changement d'usage et rénovation des façades

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 961 162, à l'adresse civique 882, place Alcide-Gratton, situé dans la zone R-9, assujéti au PIIA;
- ATTENDU QUE l'implantation proposée suivrait la courbe de rue (de forme circulaire) et laisserait approximativement une cour avant semblable à l'immeuble voisin;
- ATTENDU QUE les plans proposent une résidence d'un étage sur sous-sol (maison usinée Pro-Fab) de forme rectangulaire avec un décroché et d'une superficie totale de 1219,8 pi² (113,3 m²);
- ATTENDU QUE les matériaux proposés seraient du fibrociment de couleur gris ardoise, puis les éléments décoratifs (colonnes, galeries, planches cornières, etc.) seront en aluminium de couleur blanc;
- ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants assez pointus munis d'une lucarne avec une avancée de toit vers la cour avant munie d'un pignon afin de ponctuer l'entrée principale. La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;
- ATTENDU QUE le bâtiment aurait une fenestration abondante en façade avant de type à battant, ainsi qu'une galerie de béton couverte à l'avant et un patio à l'arrière;
- ATTENDU QUE plusieurs arbres devront être coupés afin de permettre la construction;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;
- ATTENDU QUE le comité recommande au Conseil municipal d'approuver les plans pour la construction d'une résidence unifamiliale.
- ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :

Propriété : 882 place Alcide-Gratton
Objet : Nouvelle construction résidentielle

ADOPTÉE

048-19-03-11

NOM DU TERRAIN DE SOCCER (11 JOUEURS)

ATTENDU la contribution substantielle versée par BRP dans le cadre du projet pour la réalisation du terrain de soccer (11 joueurs)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme le terrain de soccer (11 joueurs) «Terrain BRP».

ADOPTÉE

049-19-03-11

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT 559-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 - PLAN D'URBANISME**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Monsieur le conseiller Dany St-Amant

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le **RÈGLEMENT 559-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 – PLAN D'URBANISME**
- dépose le projet du règlement 559-3 **AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 – PLAN D'URBANISME**

L'amendement est pour modifier le plan d'urbanisme numéro VALV-010-A01 afin d'agrandir l'affectation périmètre d'urbanisation à même l'affectation agricole, sur le lot 3 926 254, pour une superficie approximative de 42 767 mètres carrés.

Cette modification est requise en vertu du règlement 2018-01 de la MRC du Val-Saint-François pour se conformer au schéma d'aménagement

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil et disponible dans la salle ce soir, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la Ville de Valcourt et est accessible sur le site Internet.

ADOPTÉE

050-19-03-11

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT 560-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**

Monsieur le conseiller Dany St-Amant

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le **RÈGLEMENT 560-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**
- dépose le projet du règlement 560-8 **AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**

L'amendement modifie

- *l'article 1.9 « Définitions » du terme « Immeuble protégé » par le remplacement au point j), de l'expression « un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de vingt (20) sièges et plus détenteur d'un permis d'exploitation à l'année ainsi qu'une table champêtre ou toute autre formule similaire lorsqu'elle n'appartient pas au propriétaire ou à l'exploitant des installations d'élevage en cause. » par l'expression « un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de vingt (20) sièges et plus détenteur d'un permis d'exploitation, à l'exception des repas à la ferme, de style « table champêtre » intégré à une exploitation agricole enregistrée. »*
- *le plan de zonage numéro VALV-010-Z01 afin d'agrandir l'affectation périmètre d'urbanisation à même les zones A-2 et I-1, sur le lot 3 926 254, pour une superficie approximative de 42 767 mètres carrés.*

Cette modification est requise en vertu du règlement 2018-01 de la

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

MRC du Val-Saint-François pour se conformer au schéma d'aménagement

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement et le plan est remise aux membres du Conseil et disponible dans la salle ce soir, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la Ville de Valcourt et est accessible sur le site Internet.

ADOPTÉE

051-19-03-11

ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter les 1^{ers} projets de règlement d'urbanisme portant les numéros :

- **560-8 «Amendant le Règlement de zonage 560»**
- **559-3 «Amendant règlement 559 - Plan d'urbanisme»**

Copie de ces projets de règlement sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} avril 2019, à 18 h30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera les 1^{ers} projets desdits règlements et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

052-19-03-11

RÈGLEMENT 549-2 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 549 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **RÈGLEMENT 549-2 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 549 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie du règlement est accessible ce soir, au bureau de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

053-19-03-11

APPUI À LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TVME FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

ATTENDU QUE TVME dépose une demande de subvention au *Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val Saint-François*, pour un projet

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

concernant « **Nos racines autochtones** »;

ATTENDU QUE ce projet consiste, en une série de 12 émissions, portant sur l'histoire autochtone dans la MRC du Val Saint-François et l'Estrie. Rencontres, découvertes, contes autochtones, poèmes et plus encore seraient présentés, à l'automne 2019, sur les ondes de TVME et sur la chaîne youtube de TVME;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie le projet présenté par la télévision communautaire TVME « *Nos racines autochtones* »; dans le cadre de la demande de subvention au *Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val Saint-François*.

ADOPTÉE

054-19-03-11

BALADE DES CLOCHERS 2019 - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant de *l'Archidiocèse de Sherbrooke* pour l'organisation d'un événement touristiques de la balade des clochers, les 19 et 20 octobre prochains;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil le refus de la demande, étant donné que celle-ci ne respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse la demande de contribution financière venant de *l'Archidiocèse de Sherbrooke*.

ADOPTÉE

055-19-03-11

LES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, au montant de 50 \$ par athlète, venant des *Jeux du Québec Estrie*, Programme sportif dédié à la jeunesse québécoise, afin de soutenir l'implication auprès des jeunes sportifs de la région lors de la 54e finale;

ATTENDU QUE quatre (4) athlètes de la Ville de Valcourt participeront à cette finale des Jeux du Québec;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande, soit un montant de 200 \$, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC, soit de verser une contribution financière au montant de 200 \$ aux *Jeux du Québec Estrie*.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

056-19-03-11

REMPLACEMENT DE LA RESURFACEUSE (ZAMBONIE) **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU l'état et l'âge de la resurfaçeuse (zambonie) à l'aréna;
ATTENDU la demande de BRP;
ATTENDU QUE le choix le plus logique est l'achat d'une resurfaçeuse électrique usagée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser un montant de 25 000 \$ à BRP pour le remplacement de la resurfaçeuse (zambonie) à l'aréna, conditionnellement que l'entièreté du budget de 75 000 \$ alloué pour l'aréna, soit dépensé dans cette infrastructure.

Ce montant est financé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

057-19-03-11

DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMAQ - KARINE BOUCHER

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Karine Boucher, directrice générale à participer au Congrès de la Corporation des officiers municipaux du Québec, qui aura lieu les 22, 23 et 24 mai prochains à Saint-Hyacinthe.

La municipalité paiera les frais d'inscription au congrès, au coût de 775\$ (taxes non incluses), les frais de déplacements, hébergement pour 3 jours ainsi que les frais pour les repas et ce, sur présentation des reçus et selon la grille tarifaire déjà établis.

ADOPTÉE

058-19-03-11

DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ – MANON BEAUCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Manon Beauchemin, greffière à participer au Congrès de l'Association des Directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin prochains à Québec.

QUE le Conseil municipal autorise Manon Beauchemin, greffière à participer à une formation qui aura lieu avant le Congrès de l'ADMQ au coût de 223\$ (taxes non incluses);

La municipalité paiera les frais d'inscription au congrès, au coût de 539\$ (taxes non incluses), les frais de déplacements, le dîner-conférence au coût de 50 \$ (taxes non incluses) hébergement pour 3 jours ainsi que les frais pour les repas et ce, sur présentation des reçus

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

et selon la grille tarifaire déjà établis.

ADOPTÉE

059-19-03-11

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC JOEY SAVARIA, INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer la cotisation à l'Ordre des urbanistes du Québec, pour l'année 2019-2020 (du 1^{er} avril 2019 au 30 mars 2020) de Joey Savaria, inspecteur municipal, soit la cotisation urbaniste-stagiaire, au montant de 343.90 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

060-19-03-11

JOURNÉE DE CONFÉRENCE ET ATELIERS PRATIQUES SUR LE VERDISSEMENT ET L'EMBELLISSEMENT HORTICOLE DU TERRITOIRE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Marie-Claude Roy, journaliste au service des travaux publics et Vicky Bombardier, conseillère à participer à la *Journée de conférence et ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal*, donnée par les Fleurons du Québec, le 1^{er} avril prochain à Granby représentant un coût de 150 \$ (taxes non incluses) par inscription.

ADOPTÉE

061-19-03-11

AUTORISATION POUR SIGNATAIRE À LA SAAQ

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Marc Tétrault, contremaître municipal au service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents requis au Programme d'entretien préventif ainsi que tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec, relatif aux immatriculations, transferts et autres transactions pour les véhicules de la municipalité, pour son service respectif, et ce pour l'année 2019;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Alain Martel, directeur des services récréatifs et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec, relatif aux immatriculations, transferts et autres transactions pour les véhicules de la municipalité, pour son service respectif, et ce pour l'année 2019.

ADOPTÉE

062-19-03-11

CAMP DE JOUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PERSONNE HANDICAPÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE dans le cadre du *Programme d'assistance financière au Loisir des personnes handicapées de l'Estrie*, géré par le Conseil sport loisir, afin qu'un jeune handicapé ou personne ayant besoin d'assistance participe aux activités du camp de jour, la Ville de Valcourt doit accepter de faire une demande pour supporter l'équipe d'animation et les parents ayant un jeune avec handicap;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise pour au nom de la Ville de Valcourt, monsieur Alain Martel, directeur des services récréatifs et communautaires à déposer une demande au *Programme d'assistance financière au Loisir des personnes handicapées de l'Estrie*, Programme géré par le Conseil sport loisir, afin de supporter l'équipe d'animation et les parents ayant un enfant handicapé pour participer aux activités du camp de jour.

La demande présentée est pour un accompagnateur pour 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine, tel qu'établi dans la *Politique des bénéfices marginaux*;

L'accompagnateur sera recruté à même la banque de curriculum vitae du camp de jour.

L'accompagnateur sera engagé du 25 juin au 17 août.

La Ville fournira une preuve d'assurance.

ADOPTÉE

063-19-03-11

SEMAINE DE RELÂCHE - ENGAGEMENT DE PERSONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes pour la semaine de relâche qui a eu lieu du 4 au 8 mars dernier, selon la politique des bénéfices marginaux, soit :

Animateurs - Accompagnateurs

Allison Beaudin	13.00 \$
Sheldon Dubé	12.00 \$
Mélan Paquin	12.25 \$
Rosalie Gallivet	13.00 \$

ADOPTÉE

064-19-03-11

SCÈNE MOBILE - LOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal accepte la location de la scène mobile selon les conditions établies dans le contrat de location et les tarifs suivants :

Organismes venant de l'extérieur de la région de Valcourt	300\$
Organismes de la région de Valcourt	150\$
Organismes de Valcourt	100\$

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT 609-1 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 609 CONCERNANT** **L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019**

Monsieur le conseiller Pierre Tétrault

- ☐ donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le **RÈGLEMENT 609-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 609 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019**
- ☐ dépose le projet du **RÈGLEMENT 609-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 609 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil et disponible dans la salle ce soir, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la Ville de Valcourt et est accessible sur le site Internet.

ADOPTÉE

065-19-03-11

GRANDE MARCHÉ DU DÉFI PIERRE LAVOIE **DEMANDE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande afin de prendre la relève de BRP pour l'organisation de la Grande Marche du Défi Pierre Lavoie qui aura lieu en octobre prochain;

Cette activité est un mouvement à la grandeur du Québec cette même fin de semaine et consiste à organiser une grande marche de 5 km;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'organisation de la Grande Marche du Défi Pierre Lavoie.

ADOPTÉE

066-19-03-11

PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUES **ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR** **L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL** **AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;
- ATTENDU QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;
- ATTENDU QUE dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;
- ATTENDU QU' Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);
- ATTENDU QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville de Valcourt doit conclure une entente avec la FQM ;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :
- ATTENDU QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Valcourt pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE la Ville de Valcourt participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;
- QUE Karine Boucher, directrice générale, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;
- QUE Karine Boucher, directrice générale soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Valcourt, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'étude de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;
- QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat
- QUE le montant sera pris à même l'excédent non affecté (surplus libre).

ADOPTÉE

067-19-03-11

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2

- ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 16 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales suivantes pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas :

- 42040 Bonsecours
- 42045 Lawrenceville
- 42065 Maricourt
- 42032 Racine
- 42050 Sainte-Anne-de-la-Rochelle
- 42060 Canton de Valcourt

QUE la municipalité autorise madame Karine Boucher, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

068-19-03-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19:45 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière